



Pêcheurs en quête d'avenir

Publié le 27/11/2019 à 15h07 - Modifié le 27/11/2019 à 15h06

Olivier Nouaillas

Entre Brexit et surpêche, à l'heure de nouveaux choix européens, les incertitudes s'accumulent pour les 13.500 marins pêcheurs français.

L'affiche est volontairement angoissante et provocatrice. Dans une mer déchaînée, on voit un tourbillon en forme d'euro entraîner inexorablement de frêles bateaux de pêche vers les abysses. Avec ce titre interrogatif : « L'Union européenne va-t-elle condamner notre océan et les pêcheurs ? » « Le début de la réponse est malheureusement connu », dénonce Frédéric Le Manach, directeur scientifique de Bloom, une ONG de défense des ressources halieutiques. Claire Nouvian, la fondatrice, a été récompensée en 2018 par le prix Goldman, une distinction parmi les plus prestigieuses en matière de protection de l'environnement.

Soutenue par 900.000 personnes pétitionnaires, un record, l'association a obtenu en 2016 l'interdiction du chalutage en eaux profondes dans les zones maritimes relevant de l'Union européenne. « Un beau combat gagné, avec l'appui de l'opinion publique, tout comme celui de février 2019, qui a conduit à l'interdiction de la pêche électrique », rappelle Frédéric Le Manach. « Mais aujourd'hui, c'est une question encore plus globale qui est posée à l'Europe : quelle pêche veut-elle favoriser ? Une pêche industrielle qui épuise les stocks de poisson ou une pêche durable qui préserve les ressources halieutiques ? »

La surcapacité des bateaux subventionnée

Le 12 novembre, la commission de la Pêche du nouveau Parlement européen a voté à une large majorité (20 voix pour, 6 contre et 2 abstentions) le principe du rétablissement des subventions à la construction de nouveaux bateaux ou à leur modernisation. L'enveloppe s'inscrit dans le cadre du prochain Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp) – 6 milliards d'euros pour la période 2021-2027. « C'est une mesure des plus néfastes, car elle encourage la surcapacité des bateaux et donc la surpêche, dénonce Frédéric Le Manach. C'est d'autant plus incompréhensible que, courageusement, en 2004, l'Union européenne avait renoncé à ces subventions et était devenue un fer de lance de la lutte contre la surpêche au sein de l'Organisation mondiale du commerce. En droite ligne avec l'objectif n°14 de développement durable des Nations unies, qui vise à renforcer la protection de la vie aquatique d'ici à 2030. C'est un vote lourd de conséquences, pris au moment même où les scientifiques nous disent que 69 % des stocks européens de poissons sont toujours surpêchés. »

Le nombre de navires battant pavillon français est en constante diminution depuis la Seconde Guerre mondiale. On compte encore aujourd'hui, selon les dernières statistiques de FranceAgriMer, 13.536 marins pêcheurs pour 7855 bateaux (métropole et Dom-Tom). Contrairement à ce que l'on peut croire, l'artisanat domine. Les bateaux de moins de 12 m sont largement majoritaires, avec 3562 navires sur les 4417 recensés dans la soixantaine

de ports répartis le long des 5500 km du littoral métropolitain. Ils représentent à peine la sixième flotte de l'Union européenne. La profession nourrit deux inquiétudes bien réelles. D'abord, le renouvellement des générations : à peine 700 à 800 marins pêcheurs débutent chaque année dans le métier, alors que plus de 2000 partiront à la retraite d'ici à la fin 2020. Ensuite, les stocks de poissons, que la plupart des scientifiques jugent inquiétants.